

# Permis cassé pour Roosens Béton

SENEFFE

Sur recours, le gouvernement wallon refuse le permis d'extension délivré par la Commune.

**C'**est une victoire pour les riverains de l'entreprise Roosens Béton à Familleureux. Ceux-ci se sont opposés à l'octroi d'un permis d'extension délivré par le collège communal de Seneffe, en date du 6 mai 2021, en introduisant un recours auprès du gouvernement wallon. Saisis, les ministres wallons de l'Environnement Céline Tellier et de l'Aménagement du territoire Willy Borsus viennent de statuer sur le dossier: leur arrêté déclare recevable le recours et casse le permis délivré par le Collège communal de Seneffe.

Ce permis unique permettait l'extension de Roosens Béton et la création d'une zone de stockage bétonnée de

12 000 m<sup>2</sup>, dont la capacité serait de 25 000 tonnes de produits finis en béton et de matériaux de construction. Le permis autorisait également l'aménagement de trois zones de parking pour les camions, remorques et grues. Enfin, un dispositif d'isolement et un remblai d'environ 15 000 m<sup>2</sup> était également prévu. À la base, Roosens Béton avait demandé un permis en 2018 pour l'implantation et l'exploitation d'une nouvelle unité de production d'éléments en béton précontraint d'une capacité de production de 450 tonnes/jour, avant d'introduire des plans modificatifs.

Dans leurs considérations, les ministres wallons pointent notamment le fait que le

changement d'orientation du permis "pose question; en effet, rien ne permet de juger, si l'extension initialement prévue reste envisageable ou non". L'arrêté ministériel pointe dans le dossier "des bribes de demandes" qui semblent "peu réfléchies s'il ne s'agit pas d'un saucissonnage de dossier". Et rappelle que cette pratique, consistant à présenter un dossier par phases et non dans sa globalité, "n'est pas autorisée; que ce manque de vue globale ne permet au fonctionnaire technique de prendre une décision en toute connaissance de cause".

L'arrêté pointe également des infractions aux conditions d'exploitation des permis de 2008 et de 2021, et pointe une étude acoustique incomplète.

La décision du gouvernement wallon a fait réagir le conseiller communal d'opposition Michaël Carpin qui es-



Les ministres soupçonnent un saucissonnage du dossier. © D.R.

time que le collège communal de Seneffe a fauté en octroyant le permis. "Le collège seneffois disposait des mêmes arguments que le gouvernement wallon pour ne pas accepter ce projet. Que de temps et d'énergie perdus tant par les riverains que l'entreprise qui aurait pu ajuster sa demande!"

Fin de partie? À voir: L'entreprise Roosens Béton a déjà commencé à mettre en œuvre son permis (le recours n'était pas suspensif) et peut toujours introduire un recours en annulation pour violation des formes devant le Conseil d'État.

Ugo Petropoulos